



# NAUTIC CLUB RUMILLIEN

Président : Stéphane DELRIEU

Mail : [secretariat.ncr@gmail.com](mailto:secretariat.ncr@gmail.com) ou [ncrumillienpresident@gmail.com](mailto:ncrumillienpresident@gmail.com)

## BULLETIN D'INSCRIPTION ADULTES / ENFANTS

**Les nageurs nés avant 2010 (jusqu'à 2009 inclus) qui s'inscrivent s'engagent à participer à 3 compétitions dans la saison.**

**COTISATION ENFANTS: CI-DESSOUS TARIFS 2019 / LES NOUVEAUX TARIFS 2020 VOUS SERONT DONNES LORS DE L'INSCRIPTION DU 25 JUIN**

1er enfant : 110 €      2ème enfant : 100 €      3ème enfant : 90 €

**+ Un chèque de caution de 50€ par enfant en garantie de participation à 3 compétitions.**

**+Un chèque de caution de 50€ en garantie de la participation à la vie du club**

### REGLEMENT DE LA COTISATION

De préférence par chèque à l'ordre du **NAUTIC CLUB RUMILLIEN** avec la possibilité de régler en 2 fois maximum (dans ce cas, les chèques seront encaissés en Juin et Juillet).

Pour les bénéficiaires de la carte **Pass Régions** et qui n'ont pas bénéficié de la déduction de 30€ pour une licence sportive, faire un chèque de 30€ + un chèque du montant de la cotisation – 30 €. Pour plus d'information, consulter le site du club. (ex. pour un enfant : 1 chèque de 30€ + 1 chèque de 80 € ).  
Si besoin d'une aide financière, renseignez-vous auprès du CCAS de votre commune.

### PIECES A FOURNIR LE JOUR DE L'INSCRIPTION

#### **L'INSCRIPTION SERA PRISE UNIQUEMENT SUR DOSSIER COMPLET.**

- ✓ La licence FFN signée et remplie de manière lisible
- ✓ 1 certificat médical d'aptitude à la pratique de la natation en compétition
- ✓ 1 photo d'identité récente avec le nom et prénom inscrit à l'arrière.
- ✓ Autorisation parentale jointe, dûment remplie et signée (pour les mineurs uniquement).
- ✓ Fiche de renseignements jointe.
- **IMPORTANT : SI LE DOSSIER EST INCOMPLET LE NAGEUR ADULTE OU ENFANT SE VERRA REFUSER L'ACCÈS AU BASSIN (Formalité d'assurances et de sécurité pour le club).**

### INFORMATIONS GENERALES

Chaque adhérent du Nautic-Club-Rumillien, sur présentation de sa carte du club, a la possibilité d'acheter une carte d'entrées permanentes au centre nautique de Rumilly à tarif réduit (s'adresser à la caisse de la piscine).

**Vous pouvez contacter pour tous renseignements complémentaires :** Mr Stéphane DELRIEU 06 77 61 46 51 / Mme Sophie CHANEL 06 16 33 10 98 / Melle Fiona JOURNET 06 46 02 60 83

Vous pouvez également nous contacter par mail : [secretariat.ncr@gmail.com](mailto:secretariat.ncr@gmail.com)



# NAUTIC CLUB RUMILLIEN

Président : Stéphane DELRIEU

Mail : [secretariat.ncr@gmail.com](mailto:secretariat.ncr@gmail.com) ou [ncrumillienpresident@gmail.com](mailto:ncrumillienpresident@gmail.com)

## RÈGLEMENT ET FONCTIONNEMENT

1. Le NCR est un club sportif dont la vocation est le développement et l'encouragement de la pratique de la natation de ses membres par la compétition.
2. Une carte d'adhérent sera fournie aux nageurs en début de saison. Chaque nageur devra la présenter à l'entrée de la piscine lors des entraînements (valable **uniquement 15 minutes avant le cours**).
3. Les entraînements ont lieu aux jours et heures prévus selon les plannings. (voir tableau d'affichage ou sur le site du club [www.nautic-club-rumillien.com](http://www.nautic-club-rumillien.com)).  
**Les parents doivent vérifier la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant.**  
**En cas d'absence de l'entraîneur, les enfants restent seuls et sont donc sous la responsabilité de leurs parents.**
4. L'utilisation des vestiaires collectifs est obligatoire (garçons et filles).  
Les nageurs doivent être attentifs à leur matériel. La responsabilité du club ne saurait être engagée en cas de perte ou de vol.
5. La douche est **obligatoire** avant l'entraînement.
6. **Les nageurs devront être présents au bord du bassin (et non dans l'eau) 10 min avant l'heure de l'entraînement.** Ils feront valider leur présence par l'**entraîneur** et prendront les consignes.
7. Le bonnet est **obligatoire** pour tous pendant l'entraînement et lors des compétitions.
8. Au début de chaque entraînement, installer le matériel et à la fin des entraînements, les nageurs doivent quitter les bassins et ranger le matériel.
9. La présence de votre enfant aux entraînements sera validée au bord du bassin par l'entraîneur. Tout nageur non inscrit sera considéré comme absent de l'entraînement. Les parents pourront, s'ils le souhaitent, consulter l'état de présence auprès de l'entraîneur.
10. Le règlement intérieur du club rappelle à tous à l'entraînements et lors des compétitions de :
  - Respecter les lieux qui nous accueillent : piscine, abords, vestiaires (propreté, bruit .....).
  - Respecter le personnel de ces lieux.
  - Encourager un esprit de camaraderie pour une saine ambiance.
11. L'assiduité aux entraînements et aux manifestations (compétition, défilé de la fête Patronale) s'impose aux adhérents.
12. Les entraînements des groupes enfants et adolescents sont strictement interdit aux nageurs adultes (sénior et vétérans et vice-versa).
13. Le comité du Nautic Club Rumillien impose à chaque nageur leur participation à la **coupe de ville** organisée par Rumilly qui a lieu généralement le 1<sup>er</sup> week-end de juillet (voir calendrier) pour tous les nageurs et 3 compétitions minimum au total dans la saison pour les nageurs nés jusqu'à 2008 inclus.

**PARENTS – NAGEURS : PENSER A CONSULTER** le tableau des compétitions joint pour la saison 2019 mais également le tableau dans le hall d'entrée de la piscine et le site du club [www.nautic-club-rumillien.com](http://www.nautic-club-rumillien.com) où peuvent être affichées diverses informations.



## NAUTIC CLUB RUMILLIEN

Président : Stéphane DELRIEU

Mail : [secretariat.ncr@gmail.com](mailto:secretariat.ncr@gmail.com) ou [ncrumillienpresident@gmail.com](mailto:ncrumillienpresident@gmail.com)

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

**Les nageurs nés avant 2010 qui s'inscrivent s'engagent à participer à 3 compétitions dans la saison.**

Nom du nageur : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : (si différente du responsable légal).....

#### **TELEPHONE :**

Du NAGEUR ..... Portable.....

Du PERE ..... Portable .....

De la MERE ..... Portable .....

Titulaire de la carte M'RA ..... N°.....  
(Fournir une photocopie)

Nom du responsable légal : (pour les mineurs).....

Adresse : .....

Adresse mail (écrire lisiblement) : .....@.....

#### **RENSEIGNEMENTS MEDICAUX**

Certificat médical délivré le ..... Nom du Médecin .....

#### **ALLERGIES :**

ASTHME  oui  non      MEDICAMENTEUSES  oui  non  
ALIMENTAIRES  oui  non      AUTRES.....

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR.....

DIVERS.....

.....  
JE DÉSIRES UNE FACTURE  **oui**  **non**



# NAUTIC CLUB RUMILLIEN

Président : Stéphane DELRIEU

Mail : secretariat.ncr@gmail.com ou ncrumillienpresident@gmail.com

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur .....

Autorise mon fils, ma fille .....

à pratiquer la Natation au sein du Nautic Club Rumillien ainsi que toutes ses activités.

J'ai pris connaissance du règlement et j'en accepte toutes les clauses.

En cas de blessures ou d'accidents, j'autorise les responsables du Nautic Club Rumillien à faire soigner mon enfant, par un médecin ou le conduire à l'hôpital si besoin est.

**AUTORISATION PHOTO/FILM** OUI  NON

J'autorise mon enfant à être pris en photo et/ou filmé pour diffusion sur le site internet du club ainsi que sur tout autre support.

### AUTORISATION DE TRANSPORT

Je soussigné(e), Madame, Monsieur .....

Autorise le transport de mon fils, ma fille .....

Par un adhérent ou un de ses parents, du Nautic Club Rumillien notamment pour toute compétition, stage etc.....

A..... Le.....

Signature des parents :



# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

Tour Essor 93 - 14, Rue Scandicci

93500 PANTIN CEDEX

☎ : 01.41.83.87.70 - • 01.41.83.87.69 - • www.ffnatation.fr

## AUTORISATION PARENTALE POUR LES CONTRÔLES ANTIDOPAGE SANGUINS

CODE DU SPORT - Article R232-52 – Entrée en vigueur le 16 Janvier 2011

L'obligation pour athlète contrôlé de devoir justifier de son identité.

*Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé*, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, **ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite** de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. **L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.**

**POUR L'ANNEE 2019 / 2020**

**JE SOUSSIGNE(E), LE RESPONSABLE LEGAL, MR/MME :**

NOM – PRENOM : .....

ADRESSE COMPLETE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE .....

DOMICILE : .....  PORTABLE : .....

PROFESSIONNEL : .....  AUTRE : .....

**AUTORISE L'ENFANT :**

NOM – PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

DISCIPLINE : .....

**A subir des contrôles antidopage dans le cadre de son activité sportive de licencié(e) de la Fédération Française de Natation.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du/des parent(s),  
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Signature de l'intéressé(e),  
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »